



Charte institutionnelle

L'Association La Branche (dénommée ci-après l'ALB) soutient le développement de personnes vivant avec une déficience intellectuelle et des troubles associés, en leur proposant un lieu de vie, de formation et de travail, ainsi qu'une école.

Les professionnels s'engagent à accompagner les bénéficiaires en soutenant l'expression de leurs potentiels, en valorisant leurs qualités, tout en proposant des aides adaptées à leurs besoins spécifiques.

Ils les accompagnent dans le respect de leur individualité, cherchant à valoriser leur contribution à la société.

L'accompagnement proposé se base sur les modèles et les bonnes pratiques recommandées pour des personnes vivant avec une déficience intellectuelle et autres troubles associés.

Une veille active est assurée, permettant une adaptation régulière des concepts. L'approche de l'ALB peut être complétée et enrichie par des pratiques issues de la sociothérapie et de la pédagogie curative d'orientation anthroposophique. Cette diversité d'approches favorise la personnalisation de l'accompagnement de chaque bénéficiaire et le développement continu de sa qualité de vie.

L'ALB poursuit exclusivement des buts d'utilité publique dans le respect des cadres légaux.

Les professionnels de l'accompagnement soutiennent l'autodétermination, l'inclusion et les choix individuels des bénéficiaires en assurant la liaison avec l'ensemble des partenaires internes et externes, dans la limite du dispositif de l'ALB.

L'art et la culture ont une place essentielle, donnant aux activités quotidiennes une autre dimension. Un programme culturel est organisé tout au long de l'année. L'établissement s'appuie sur le rythme du cycle de la nature, dont les temps forts ponctuent la vie et donnent lieu à des fêtes.

Les professionnels encouragent le mouvement par des activités physiques dans le quotidien. Celles-ci sont soutenues et adaptées aux bénéficiaires grâce à des infrastructures adaptées.

Un soin particulier est donné à l'environnement, à l'entretien des espaces et à une alimentation saine, constituée de produits biologiques, voire biodynamiques, en partie cultivés sur site, avec la participation et l'implication des bénéficiaires.

L'ALB promeut un management participatif. Elle organise des groupes de travail à portée transversale. Elle encourage la diffusion et le partage des bonnes pratiques développées et des expériences innovantes. Elle veille à diversifier les leviers favorisant l'implication des membres du personnel.

L'ALB met l'accent sur le développement professionnel des collaborateurs en proposant de nombreuses formations initiales et continues.

L'ALB s'inscrit dans un réseau de collaboration publiques porteuses d'évolution. Elle s'engage notamment à collaborer étroitement avec ses partenaires étatiques et toute autre instance en lien avec sa mission et ses activités.

Un partenariat privilégié est recherché avec les familles, curateurs et amis des bénéficiaires.

L'ALB s'inscrit en pleine intégration dans sa région. Elle accueille des clients dans son épicerie, dans son restaurant et offre le libre accès à son site, ainsi qu'à ses spectacles.

Dans le même esprit sociétal, elle participe à des manifestations et en organise, développe des partenariats avec les entreprises actives dans les mêmes domaines et vend ses produits élaborés de façon artisanale par les bénéficiaires.

Cette charte est le fruit d'une élaboration qui a mobilisé toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs et est le reflet de pratiques institutionnelles.

Sa première version a été validée par les responsables d'équipe réunis en colloque intersectoriel le 2 novembre 2015 et approuvée par le comité dans sa séance du 16 novembre 2015.

Après une première mise à jour du texte, proposée par la direction en août 2023 et approuvée par le comité dans sa séance du 4 septembre 2023, une seconde mise à jour a été proposée par la direction en septembre 2025, validée dans cette version par le comité dans sa séance du 29 septembre 2025.